L’association l’Etape ainsi que son équipe d'intervenants professionnels, bénévoles et salariés, sont à votre service pour mettre en place un droit de visite ordonné par un magistrat, ou éventuellement par un accord commun entre les parents.

Dans le premier cas, lorsque vous recevrez la décision de justice, nous vous prions de contacter l’association aux numéros de téléphone ci-dessous. Une permanence téléphonique est assurée tous les jours de la semaine sur le numéro du portable 06 79 98 56 11. Si le répondeur s’enclenche, veuillez indiquer clairement et lentement votre nom et vos coordonnées téléphoniques afin que nous puissions vous rappeler aussi rapidement que possible. Ne vous impatientez pas, tous les messages sont écoutés et vous serez rappelé.

Avant la mise en place de la mesure, nous fixerons un rendez-vous à Carpentras pour un entretien préalable avec chacun des parents séparément, afin de faire connaissance, vous décrire le fonctionnement et répondre aux questions que vous souhaiteriez poser.

Les samedis sont déterminés par le lieu des accueils fixé par la magistrat selon les modalités suivantes (sauf disposition particulière indiquée dans l'ordonnance) :

Les accueils se déroulent soit le matin de 9h30 à 12h30, soit l'après-midi de 14 à 17 heures.

À **Avignon**, les 2me et 4me samedis de chaque mois.
À **Carpentras**, les 1r et 3me samedis de chaque mois.

Il est demandé à chaque parent une participation, non obligatoire, de 3 € par accueil, à régler sur place.

Pour communiquer avec l'Étape de préférence, par e-mail :

assoletape@yahoo.fr

Si un courrier est indispensable, merci d'utiliser une lettre simple au lieu d'un recommandé. L'adresse :

Association l’Etape
26, rue David Guillabert
84200 Carpentras

Tel. fixe : 04 90 67 15 87 Tel. mobile : 06 79 98 56 11